



AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est par la présente donné par le soussigné, Ron Kelley, directeur général et greffier-trésorier de la susdite municipalité, que :

Le Conseil municipal de Wentworth-Nord se prononcera, lors de sa prochaine session régulière, sur la demande de dérogation mineure DM 2023-0038.

Cette session se tiendra le 19 avril à 19h00 au Centre communautaire de Laurel, situé au 3470, route Principale à Wentworth-Nord.

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2023-0038

3585, route principale / lot 5 939 960 du cadastre du Québec (Secteur Laurel)

Nature de la demande :

- Autoriser la construction d'un garage détaché associé à un usage du groupe « habitation » qui possédera une superficie d'implantation au sol de 168 mètres carrés au lieu de posséder une superficie maximale autorisée de 65,30 mètres carrés en raison de la superficie d'implantation au sol du bâtiment principal.
- Autoriser un garage qui possédera une hauteur maximale de 8,50 mètres et qui excédera la hauteur du bâtiment principal au lieu de posséder une hauteur maximale de 7 mètres dans le cas d'un garage, sans jamais excéder la hauteur du bâtiment principal.

Dispositions réglementaires affectées

Règlement de zonage n° 2017-498, Chapitre V (Dispositions applicables aux constructions), Section II (Construction et bâtiments accessoires), article 140 (Occupation maximale autorisée en fonction de la superficie de terrain) : Une construction accessoire associée à un usage du groupe « Habitation » ne doit pas excéder 80% de la superficie d'implantation du bâtiment principal.

Règlement de zonage n° 2017-498, Chapitre V (Dispositions applicables aux constructions), Section II (Construction et bâtiments accessoires), article 142 (Hauteur) : La hauteur maximale d'une construction accessoire est de 7 mètres dans le cas d'un garage [...], sans jamais excéder la hauteur du bâtiment principal.

QUICONQUE EST INTÉRESSÉ PEUT SE FAIRE ENTENDRE DEVANT LE CONSEIL RELATIVEMENT À CETTE DEMANDE LORS DE LA SÉANCE ORDINAIRE QUI SE TIENDRA LE 19 AVRIL 2023.

Donné à Wentworth-Nord, ce 4^e jour du mois d'avril deux mille vingt-trois.

Ron Kelley

Directeur général et Greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant trois copies aux endroits désignés par le conseil entre 8 h 30 et 17 h, ce 4^e jour du mois d'avril deux mille vingt-trois.

Ron Kelley

Directeur général et Greffier-trésorier